

**ARRETE**  
de composition nominative du  
Conseil Territorial de Santé Finistère Penn Ar Bed

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par courrier du 03 février 2022 relative à la désignation des représentants aux conseils territoriaux de santé,

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein des conseils territoriaux de la région Bretagne ;

Considérant les modifications demandées depuis la dernière mise à jour

**ARRETE**

**Article 1er** : Le Conseil territorial de Santé Finistère Penn Ar Bed comprend **51 membres**.

Sa composition nominative par collège est la suivante :

**1°/ Collège des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements**

<b>Titulaire</b>	<b>Monsieur</b>	<b>DUBOIS</b>	<b>YANN</b>	<b>FHF</b>
<b>Suppléant</b>	<b>Madame</b>	<b>JOUVET</b>	<b>VALERIE</b>	<b>FHF</b>
Titulaire	Monsieur	MONNIER	ANTHONY	FHP
Suppléant	Madame	DUQUENNE	LAURENCE	FHP
Titulaire	Madame	BLAIZE	HELENE	FEHAP / UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE
Suppléant	Monsieur	LECLERE	LAURENT	FEHAP / UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE

**Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaire	Professeur	STINDEL	ERIC	FHF
<b>Suppléant</b>	<b>Docteur</b>	<b>CHEVER</b>	<b>NICOLAS</b>	<b>FHF</b>
Titulaire	Docteure	HUTIN	PASCAL	FHF
Suppléant	Docteure	LEMOINE	CATHERINE	FHF

Titulaire	Docteur	STRULLU	BERNARD	FEHAP
Suppléant	Docteur	DUPEYRON	ROLLAND	FEHAP

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux**

Titulaire	Madame	AUBRY	CELINE	FHF
Suppléant	Monsieur	GUEVEL	DAVID	FHF
Titulaire	Monsieur	DESANGLOIS	STEVE	FEHAP / APF
Suppléant	Madame	AUDIN	VALERIE	FEHAP
Titulaire	Madame	BOURHIS	STEPHANIE	FNADEPA 29
Suppléant	Madame	RAMBURE	LAURENCE	FNADEPA 29
Titulaire	Madame	BOURBIGOT	MARIE-MARGUERITE	NEXEM
Suppléant	Madame	QUEMENEUR	ELISA	URIOPSS
Titulaire	Monsieur	PERSON	PATRICE	UDCCAS 29
Suppléant	Madame	ARZUR	CLAUDIE	UDCCAS 29

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaire	Monsieur	LEPORT	FABRICE	DEFI SANTE NUTRITION
Suppléant	Monsieur	DEBLED	NICOLAS	DEFI SANTE NUTRITION
Titulaire	Monsieur	DUROUCHOUX	LUC	ADDICTION France
Suppléant	Madame	LANDUREN	MICHELE	IREPS BRETAGNE
Titulaire	Madame	SANQUER	FRANCOISE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	MOGAN	MICHEL	IREPS BRETAGNE

**d) Représentants des professionnels de santé libéraux**

Titulaire	Docteur	PRIGENT	YANN	URPS MEDECINS LIBERAUX
<b>Suppléant</b>	<b>Docteur</b>	<b>PARENTHOINE</b>	<b>FRANCOIS</b>	<b>URPS MEDECINS LIBERAUX</b>
<b>Titulaire</b>		<b>En cours de désignation</b>		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	AUFFRET	PIERRE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Suppléant	Monsieur	KERVARREC	ALAIN	URPS ORTHOPHONISTES
Titulaire	Madame	HOUEL	STERENN	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Suppléant	Madame	KERVAREC	ADELIN	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Titulaire	Madame	BRAULT	HEDWIGE	URPS PHARMACIENS
Suppléant	Monsieur	MOUGIN	LUC	URPS PHARMACIENS

**e) Représentant des internes en médecine**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)**

Titulaire	Monsieur	CONRAD	JEAN-FRANCOIS	FACS BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	DEFRANOUX	LIONNEL	FACS BRETAGNE
Titulaire	Monsieur	HASBINI	ALI	CPTS BREST SANTE OCEANE
Suppléant		En cours de désignation		
<b>Titulaire</b>	<b>Madame</b>	<b>MAUNIER</b>	<b>SOPHIE</b>	<b>FHF</b>
Suppléant	MONSIEUR	LISZAK DE MASZARY	FABRICE	FHF

Titulaire		En cours de désignation
Suppléant		En cours de désignation
Titulaire		En cours de désignation
Suppléant		En cours de désignation

#### g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Monsieur	ABALLEA	MATTHIAS	FNEHAD
Suppléant	Docteur	BODENEZ	JULIEN	FNEHAD

#### h) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Monsieur	GUIAS	BRUNO	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS
Suppléant	Monsieur	PLOUHINEC	BERNARD	CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU FINISTERE

### 2°/ Collège des usagers du système de santé

#### a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	Monsieur	MOUSTER	ANTHONY	ASSOCIATION SPINA BIFIDA ET HANDICAP ASSOCIES
Suppléant	Madame	TERROM	PASCALE	APF France Handicap
Titulaire	Madame	THOMAS TOULOUZOU	FRANCOISE	France ALZHEIMER 29
Suppléant	Monsieur	PYATZOOK	DANIEL	France ALZHEIMER 29
Titulaire	Monsieur	MARANDOLA	JEAN-FRANCOIS	UDAF 29
Suppléant	Monsieur	LE BEC	REMI	ALCOOL ASSISTANCE
Titulaire	Madame	NOTARDONATO	CATHERINE	SOS AMITIES BREST
Suppléant	MADAME	COADIC	MARIE PIERRE	GENERATIONS MOUVEMENT 29
Titulaire	Madame	RAYER MAKHADMEH	MARTINE	UNAFAM 29
Suppléant	Monsieur	MARTIN	FREDERIC	UNAFAM 29
Titulaire	Madame	EVENNOU	MARIE	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	TREGUIER	ANDRE	UFC QUE CHOISIR

#### b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Monsieur	LE BOURHIS	HERVE	CDCA 29
Suppléant	Madame	TROLEZ	JOELLE	CDCA 29
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant	Monsieur	LAMEZEC	PATRICK	CDCA 29
Titulaire	Madame	HERNIO	SOPHIE	CDCA 29
Suppléant	Madame	GOSSELIN	GAELLE	CDCA 29
Titulaire	Monsieur	ZLOTNIK	NICOLAS	CDCA 29
Suppléant	Monsieur	DELESTOURBEILLON	LOIC	CDCA 29

### 3°/ Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné

#### a) Conseiller régional

Titulaire	Madame	KUCHEL	EMILIE	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Monsieur	TROADEC	CHRISTIAN	CONSEIL REGIONAL

#### b) Représentant des conseils départementaux

Titulaire	Madame	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
Suppléant	Madame	BOURBIGOT	VERONIQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	En cours de désignation			

**d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	Madame	QUEMERE	MARTINE	AdCF
Titulaire	Monsieur	LE GUELLEC	YVES	AdCF
Suppléant	En cours de désignation			

**e) Représentants des communes**

Titulaire	Monsieur	LECLERC	PATRICK	AMF 29
Suppléant	Monsieur	LE SAUX	JEAN-LUC	AMF 29
Titulaire	Madame	LE TROADEC	GWENOLA	AMF 29
Suppléant	Monsieur	KERLOCH	GURVAN	AMF 29

**4° Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale****a) Représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Madame	MAYNADIER	CLAIRE	PREFECTURE DU FINISTERE
Suppléant	Madame	SEVENIER MULLER	ELISABETH	PREFECTURE DU FINISTERE

**b) Représentant des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Monsieur	NEDELEC	DOMINIQUE	CPAM DU FINISTERE
Suppléant	Monsieur	DE LA FAYOLLE DE LA TOURNE	SYLVAIN	CPAM DU FINISTERE
Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	En cours de désignation			

**5° Collège des personnalités qualifiées**

Titulaire	Madame	CROIGER-JAOUEN	NATHALIE	MUTUALITE FRANCAISE
Titulaire	Monsieur	MAZE	GILLES	FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE

**Un représentant du ministère de la défense**

Titulaire	MADAME	COLAS	MARIE-DOMINIQUE	MINISTERE DE LA DEFENSE
-----------	--------	-------	-----------------	-------------------------

**Article 2 :** En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé Penn Ar Bed

**Article 3 :** Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

**Article 4 :** La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

**Article 5 :** Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

**Article 6** : La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

**Article 7** : Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

**Article 8** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 9** : La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence régionale de santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 20 janvier 2024

Elise NOGUERA



Directrice générale

